



Conseil d'administration

325^e session, Genève, 29 octobre-12 novembre 2015

GB.325/INS/15/4

Section institutionnelle

INS

Date: 7 octobre 2015

Original: anglais

QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Quatrième rapport supplémentaire: suivi des décisions du Conseil d'administration

Objet du document

Le présent document donne un aperçu des mesures envisagées ou déjà prises par le Bureau pour donner effet aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à ses précédentes sessions.

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune incidence immédiate.

Incidences juridiques: Aucune incidence immédiate.

Incidences financières: Aucune incidence immédiate.

Suivi nécessaire: Préparation d'un rapport supplémentaire sur le suivi de ses précédentes décisions pour la 328^e session du Conseil d'administration.

Unité auteur: Service des relations officielles (RELOFF).

Documents connexes: GB.322/INS/4; GB.323/INS/10.

Introduction

1. En mars 2011, le Conseil d'administration a décidé, dans le cadre du paquet de réformes ¹, que le Bureau devrait préparer un rapport supplémentaire du Directeur général présentant, sous forme de tableau ou de matrice, les mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de sessions précédentes.
2. En mars 2015, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de limiter la période couverte pour une question donnée à deux ans au maximum, à moins que d'autres mesures soient requises, afin d'alléger le document qui n'avait cessé de s'étoffer depuis sa création en 2011.
3. Afin d'améliorer encore ce document, le Conseil d'administration voudra sans doute demander au Bureau d'exclure des prochaines éditions de ce rapport les questions inscrites d'office qui font l'objet soit d'un rapport annuel, soit de discussions périodiques au sein du Conseil d'administration. Seraient notamment concernés l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail (examiné aux sessions de mars et de novembre), l'examen des rapports annuels au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (présentés chaque année) et d'autres questions similaires.
4. On trouvera dans le tableau ci-après: 1) les décisions adoptées qui nécessitent un suivi; 2) les mesures déjà prises ou envisagées par le Bureau pour donner effet à ces décisions; 3) la date prévue pour la soumission d'un rapport au Conseil d'administration; et 4) l'état d'avancement de la mise en application. Les parties grisées correspondent aux actions de suivi menées à terme, qui ne figureront pas dans le prochain rapport.

Projet de décision

5. ***Le Conseil d'administration demande au Bureau de préparer, pour sa 328^e session (novembre 2016), un rapport supplémentaire sur le suivi des décisions adoptées depuis novembre 2014, à l'exception des questions inscrites d'office qui font l'objet d'un rapport annuel ou de rapports périodiques.***

¹ Document GB.310/9/1.

Suivi des décisions du Conseil d'administration

INS – Section institutionnelle

GB.322/INS/4/2	Questions découlant des travaux de la 103 ^e session de la Conférence internationale du Travail: suivi de l'adoption du protocole et de la recommandation sur des mesures complémentaires en vue de la suppression effective du travail forcé		
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a demandé au Bureau d'élaborer un plan d'action détaillé comportant des cibles et des indicateurs mesurables, en tenant dûment compte de la discussion au sein du Conseil d'administration, et de présenter un rapport sur les progrès accomplis; b) a demandé au Directeur général d'apporter son soutien à la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre de ce plan.			
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises		Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Elaboration d'un plan d'action en vue de consultations avec les bureaux extérieurs et les mandants. ■ Campagne de ratification «50 pour la liberté» lancée à la 104^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2015). ■ Elaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources (conjointement avec des actions de plus grande envergure visant à mobiliser des ressources pour les principes et droits fondamentaux au travail).		2016 (session du Conseil d'administration à confirmer)	Suivi en cours

GB.322/INS/13/3	Suivi de la Convention de Minamata sur le mercure		
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a pris note de l'adoption de la Convention de Minamata sur le mercure; b) a invité le Bureau à continuer de collaborer avec le secrétariat intérimaire de la Convention de Minamata et les autres organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) dans les domaines qui relèvent du mandat de l'OIT, notamment la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs face à l'exposition au mercure.			

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ La collaboration avec le secrétariat intérimaire de la convention est en cours. La convention, qui compte actuellement 128 signatures et 12 instruments de ratification, entrera en vigueur après la cinquantième ratification uniquement. ■ L'OIT participe à présent aux travaux du groupe sur le mercure de l'IOMC (secrétariat de la Convention de Minamata, PNUE, PNUD, ONUDI, OCDE). Elle donne aux Etats Membres des orientations concernant leurs évaluations initiales sur le mercure et leurs plans nationaux de mise en œuvre, qui seront établis après l'entrée en vigueur de la convention. Le projet de notes d'orientation sera examiné à la prochaine réunion du groupe, prévue en septembre 2015. ■ La septième session du Comité de négociation intergouvernemental (CNI) se tiendra du 7 au 11 mars 2016. L'OIT participera activement à cette session en collaboration avec le secrétariat intérimaire de la convention et présentera un document sur les effets de l'exposition au mercure sur la sécurité et la santé au travail dans les mines d'or à petite échelle et artisanales.	Attendu dès l'entrée en vigueur de la convention (prévue pour le début de 2017)	Suivi en cours

GB.322/INS/4/1	Questions découlant des travaux de la 103 ^e session de la CIT: suivi de la résolution relative à la deuxième discussion récurrente sur la question de l'emploi		
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour l'exécution du plan de suivi présenté dans le document GB.322/INS/4/1 destiné à assurer la mise en œuvre des conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur l'emploi, et de s'en inspirer pour l'élaboration des futures propositions de programme et de budget ainsi que d'initiatives de mobilisation de ressources et, dans la mesure du possible, pour la mise en œuvre du programme et budget de la période biennale 2014-15.			
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises		Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Intégration du concept de cadre global pour les politiques de l'emploi dans le programme et budget pour 2016-17 dans le cadre du résultat 1. ■ Elargissement des diagnostics nationaux sur l'emploi à d'autres domaines d'action en menant une coopération à l'échelle du Bureau et en renforçant le dialogue avec les travailleurs et les employeurs, y compris l'analyse de l'environnement des entreprises (selon la méthodologie du BIT), les politiques salariales, les conditions de travail, la protection sociale, la liberté syndicale et la négociation collective, et l'évolution démographique. Une attention particulière sera accordée aux femmes, aux jeunes, et aux travailleurs migrants, relevant de l'économie informelle et ruraux. Deux diagnostics nationaux seront achevés en 2015. ■ Assistance fournie aux Etats Membres pour mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces afin d'évaluer l'incidence des politiques sur l'emploi (élaboration d'outils et activités de renforcement des capacités). ■ Elargissement à 60 pays de la base de données sur les politiques de l'emploi et analyse des politiques de l'emploi, des mécanismes de coordination ou d'application et des ensembles de stratégies dans le cadre du domaine de première importance 1 (Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive).			Suivi terminé Suivi en cours Suivi en cours Suivi en cours

■ Activités de renforcement des capacités concernant les cadres globaux pour les politiques de l'emploi et les politiques macroéconomiques favorables à l'emploi (cours annuels de formation dispensés à Turin; cours régionaux; cours nationaux; cours ciblés pour les travailleurs et les employeurs). Cinq cours ont été dispensés.	Suivi en cours
■ Travaux de recherche et de renforcement et diffusion des connaissances, y compris des activités de partage des connaissances, concernant: – ce qui marche pour l'emploi des jeunes (les services de l'emploi; la transition vers l'économie formelle; les programmes de travaux publics, la demande de main-d'œuvre et la qualité des emplois, les emplois verts, les systèmes d'apprentissage de qualité) dans le cadre du domaine de première importance 2 (Des emplois et des qualifications pour les jeunes); – les politiques macroéconomiques favorables à l'emploi (notamment la manière dont ces politiques peuvent soutenir les entreprises durables); – les environnements favorables aux entreprises durables; – les liens entre les conditions de travail et la productivité; – les déficits et les besoins en matière de compétences et les politiques sectorielles; – la reconnaissance des compétences; – les politiques sectorielles, commerciales et d'investissement et la transition vers le développement durable; – la nouvelle donne démographique.	Suivi en cours
■ Clarification des définitions et des concepts, réalisation de travaux de recherche utiles à la formulation de politiques et d'activités de partage de connaissances sur les questions émergentes recensées dans les conclusions (les répercussions de l'évolution des techniques sur l'emploi, les conditions de travail et les compétences; la segmentation du marché du travail; les inégalités; les régimes fonciers et les modes d'utilisation des terres; l'emploi indépendant; l'insécurité de l'emploi et ses conséquences sociales et économiques) et établissement de liens entre les résultats des travaux et les initiatives du centenaire.	Suivi en cours
■ Elaboration/mise à jour de quatre outils sur les cadres globaux pour les politiques de l'emploi; l'anticipation des besoins en matière de compétences; l'évaluation des systèmes de reconnaissance des compétences; les systèmes d'apprentissage de qualité; l'analyse d'impact; les investissements à haute intensité de main-d'œuvre; les programmes de travaux publics; les politiques sectorielles.	Suivi en cours
■ Elargissement des services consultatifs et des activités de coopération technique dans les domaines recensés dans les conclusions (y compris les entreprises durables, les politiques en matière de compétences et l'employabilité, l'emploi des jeunes, les politiques sectorielles, la transition vers l'économie formelle).	Suivi en cours
■ Adoption d'un acte international concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (recommandation n° 204).	Suivi terminé
■ Promotion de la nouvelle recommandation et renforcement systématique des capacités correspondantes.	Suivi en cours
■ Travail de sensibilisation à l'échelle mondiale et renouvellement de partenariats aux niveaux mondial, régional et national (y compris dans le cadre du G20, des objectifs de développement durable et des partenariats en faveur de l'emploi des jeunes) en vue de promouvoir l'approche globale et la convention n° 122.	Suivi en cours
■ Proposition concernant les solutions envisageables pour un mécanisme d'examen volontaire par les pairs et les modalités de la mise en œuvre d'un tel mécanisme, qui sera présentée au Conseil d'administration.	Suivi en cours

GB.323/INS/2	Ordre du jour de la Conférence internationale du Travail	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa 325 ^e session (novembre 2015), compte dûment tenu de la discussion qui a eu lieu à sa 323 ^e session (mars 2015).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Tenue de consultations tripartites informelles avant la 325 ^e session du Conseil d'administration.	325 ^e session (novembre 2015)	Suivi en cours

GB.322/INS/6	Programme de développement durable pour l'après-2015	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a recommandé aux mandants tripartites et prié le Directeur général d'intensifier les activités relatives au cadre de développement durable pour l'après-2015 menées au titre de la stratégie en six points qu'il a adoptée à sa 319 ^e session (octobre 2013); b) a demandé que l'on fasse régulièrement le point sur cette question.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le document GB.325/INS/6 traite de cette question ainsi que du suivi des documents GB.323/INS/11/1 (Suivi et analyse des progrès accomplis en matière de travail décent au niveau national) et GB.323/HL/1 (Emploi mondial et défis sociaux: tendances émergentes et rôle de l'OIT).	325 ^e session (novembre 2015)	Suivi en cours

GB.322/INS/11/2	Faits nouveaux concernant les relations entre l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO), notamment dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail	
Décision adoptée/résultat de la discussion Notant les progrès accomplis dans le cadre de la récente collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO), mais se déclarant préoccupé par les difficultés qui demeurent, le Conseil d'administration: a) a demandé au Directeur général de s'employer à résoudre au plus vite avec l'ISO, grâce à des contacts de haut niveau, les divergences d'interprétation concernant certains éléments de l'accord; b) a décidé de prolonger la mise en œuvre expérimentale de l'accord OIT-ISO de 2013 pendant la période nécessaire pour que l'OIT puisse participer effectivement à l'élaboration de la norme ISO 45001, sans que cette période ne dépasse une année; c) a décidé de procéder à un bilan de la mise en œuvre des accords OIT-ISO à sa 325 ^e session (novembre 2015).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet a été soumis à la 325 ^e session du Conseil d'administration (document GB.325/INS/11).	325 ^e session (novembre 2015)	Suivi en cours

GB.323/INS/10	Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail
Décision adoptée/résultat de la discussion	
Le Conseil d'administration:	
a) a décidé de proposer à la Conférence d'appliquer, à titre expérimental, les modalités proposées pour une session de la Conférence d'une durée de deux semaines en juin 2015, comme indiqué dans le document GB.323/WP/GBC/1;	
b) a demandé au Bureau de préparer, pour la 325 ^e session du Conseil d'administration (novembre 2015), une analyse de la formule qui aura été expérimentée en juin 2015 (à savoir une session d'une durée de deux semaines), ce qui permettra au Conseil d'administration de tirer les enseignements de cette expérience et de prendre les décisions appropriées en ce qui concerne les dispositions à prendre pour les sessions futures de la Conférence internationale du Travail.	
Le Conseil d'administration:	
a) a décidé que l'expression «coopération technique» devrait être remplacée par l'expression «coopération pour le développement» lorsqu'il y a lieu et que l'intitulé du Segment de la coopération technique devrait être modifié en conséquence;	
b) a demandé au Bureau d'améliorer la présentation actuelle du rapport supplémentaire du Directeur général décrivant les mesures de suivi prises par le Bureau à la suite de décisions antérieures, en mettant en œuvre les améliorations proposées au paragraphe 8 du document GB.323/WP/GBC/2 et en apportant toute autre amélioration susceptible de servir l'objectif dudit rapport;	
c) a demandé au Bureau de revoir le texte de son Règlement, y compris la note introductive, et de proposer des amendements, notamment ceux nécessaires à la mise en œuvre des changements convenus à sa 326 ^e session (mars 2016).	

Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Rapport contenant une évaluation d'ensemble de la formule expérimentée en juin 2015 (à savoir une session d'une durée de deux semaines) ainsi que des propositions de réformes dans les domaines à améliorer, soumis à la 325^e session du Conseil d'administration, compte tenu des résultats des consultations informelles tenues sur ce sujet le 18 septembre 2015. ■ Conformément aux orientations données par le Conseil d'administration concernant la présentation du rapport supplémentaire du Directeur général sur les mesures prises par le Bureau pour donner suite aux décisions du Conseil d'administration, le Bureau a élaboré un document plus concis et simplifié et continuera d'étudier les possibilités d'améliorations supplémentaires. ■ Comme le Conseil d'administration en est convenu, l'intitulé du Segment de la coopération technique a été modifié comme suit: «Segment de la coopération pour le développement». Cette nouvelle terminologie est désormais utilisée dans tous les documents officiels traitant de ce concept. ■ Le Bureau examine le texte du Règlement du Conseil d'administration; si nécessaire, des propositions d'amendements tenant compte des modifications approuvées seront soumises au Conseil d'administration à sa 326^e session (mars 2016).	325 ^e session (novembre 2015)	Suivi en cours

GB.322/INS/13/2	Suivi des initiatives du centenaire	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a fourni des orientations au Directeur général en ce qui concerne le cadre proposé dans le document GB.322/INS/13/2 en vue de la mise en œuvre de l'initiative verte et de l'initiative sur les femmes au travail; b) a donné son point de vue sur l'initiative sur l'avenir du travail, notamment en ce qui concerne les questions thématiques qui doivent être traitées dans le cadre de cette initiative et qui constitueront sa structure fondamentale; c) examinera, à sa 325 ^e session (novembre 2015), le prochain rapport annuel sur les progrès accomplis en ce qui concerne les initiatives pour le centenaire.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet a été soumis à la 325 ^e session du Conseil d'administration (document GB.325/INS/15/2).	325 ^e session (novembre 2015)	Suivi en cours

GB.322/INS/13/1	Le point sur la réforme interne	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a pris note des informations présentées dans le rapport et a invité le Bureau à tenir compte des vues exprimées lors de sa discussion sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de réforme interne.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet a été soumis à la 325 ^e session du Conseil d'administration (document GB.325/INS/15/1).		

GB.323/INS/3	Préparation en vue de l'évaluation, par la Conférence internationale du Travail à sa 105 ^e session (2016), de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable		
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a prié le Bureau d'élaborer des propositions concrètes, qu'il examinera à sa 323 ^e session (mars 2015), au sujet de la préparation de l'évaluation que la Conférence mènera en 2016 sur l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, en tenant compte des vues exprimées par ses membres.			
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises		Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet a été soumis à la 325 ^e session du Conseil d'administration (document GB.325/INS/3).			Suivi en cours

GB.323/INS/5	Initiative sur les normes: suivi de la session de la Commission de l'application des normes de la Conférence internationale du Travail		
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a pris note du résultat et du rapport de la Réunion tripartite sur la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, pour ce qui est du droit de grève ainsi que les modalités et pratiques de l'action de grève au niveau national; b) en application de la décision prise lors de la 322^e session du Conseil d'administration (novembre 2014), a décidé, à la lumière du résultat et du rapport de la réunion tripartite, de ne prendre dans l'immédiat aucune mesure au titre de l'article 37 de la Constitution pour résoudre la question de l'interprétation de la convention n° 87 pour ce qui est du droit de grève; c) a décidé de prendre les mesures voulues pour assurer le bon fonctionnement de la Commission de l'application des normes à la 104^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2015), en tenant compte des recommandations formulées par le Groupe de travail sur les méthodes de travail de la Commission de l'application des normes de la Conférence, notamment en ce qui concerne l'établissement de la liste des cas et l'adoption des conclusions; d) a demandé à toutes les parties concernées, compte tenu des engagements pris à la réunion tripartite et à la 323^e session (mars 2015) du Conseil d'administration, de contribuer à la conclusion satisfaisante des travaux de la Commission de l'application des normes de la Conférence, à la 104^e session (juin 2015) de la Conférence internationale du Travail; e) a décidé de créer, dans le cadre du mécanisme d'examen des normes, un groupe de travail tripartite composé de 32 membres, 16 représentant les gouvernements, 8 représentant les employeurs et 8 représentant les travailleurs, qui se réuniront une fois par an pendant une semaine; f) a demandé au Directeur général de préparer, pour ce groupe de travail tripartite, un projet de mandat qui sera présenté pour examen et décision au Conseil d'administration, à sa 325^e session (novembre 2015); g) a décidé que ce groupe de travail tripartite fera rapport au Conseil d'administration à sa 325^e session (novembre 2015) sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mécanisme d'examen des normes; h) a demandé au président de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR), le juge Abdul Koroma (Sierra Leone), et au président du Comité de la liberté syndicale, le professeur Paul van der Heijden (Pays-Bas), de préparer ensemble un rapport qui sera présenté à la 326^e session (mars 2016) du Conseil d'administration, sur l'interaction, le fonctionnement et l'amélioration possible des différentes procédures de contrôle découlant des articles 22, 23, 24 et 26 de la Constitution de l'OIT et du mécanisme de traitement des plaintes relatives à la liberté syndicale; i) a décidé que le coût des mesures proposées dans le document GB.323/INS/5 qui, selon les estimations, pourrait atteindre 226 800 dollars E.-U. en 2015 et 707 200 dollars E.-U. en 2016-17, sera financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du budget pour les périodes biennales correspondantes ou, à défaut, par l'utilisation de la partie II, étant entendu que, si par la suite cela se révélait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement; j) a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa 328^e session (novembre 2016) un examen général de cette décision, sans préjudice de toute autre question découlant de l'initiative sur les normes qui pourrait nécessiter un examen préalable.			
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises		Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Veuillez vous reporter au document GB.325/LILS/3 en ce qui concerne la création du mécanisme d'examen des normes. ■ MM. Koroma et van der Heijden ont commencé leurs travaux concernant le rapport sur l'interaction, le fonctionnement et l'amélioration possible des différentes procédures de contrôle découlant des articles 22, 23, 24 et 26 de la Constitution de l'OIT et du mécanisme de traitement des plaintes relatives à la liberté syndicale.		325 ^e session (novembre 2015)	Suivi en cours

GB.321/INS/6	Stratégie pour un plus ample engagement de l'OIT auprès du secteur privé	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a approuvé l'approche révisée visant à un plus ample engagement de l'OIT auprès du secteur privé; b) a demandé au Directeur général de soumettre au Conseil d'administration à sa 326 ^e session (mars 2016) un rapport de situation sur la mise en œuvre de l'initiative sur les entreprises.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Création de la fonction de point d'entrée et gestion de la fonction d'interface opérationnelle. ■ Des rencontres entre entreprises et membres du personnel du BIT intéressés sont organisées depuis le mois d'octobre 2014; sept rencontres ont déjà eu lieu. ■ Participation soutenue aux travaux préparatoires sur les chaînes d'approvisionnement mondiales en vue de la session de 2016 de la CIT et contribution des spécialistes sur le terrain. ■ Mise à jour et diffusion de la brochure destinée aux entreprises concernant toutes les activités du département (novembre 2014). ■ Lancement de la deuxième phase du programme SCORE («Des entreprises durables, compétitives et responsables») dans plusieurs pays au second semestre de 2014 et en 2015. ■ Lancement du réseau d'entreprises sur les socles de protection sociale (octobre 2015). ■ Intégration d'une dimension «entreprise» dans l'accord signé par la France et l'OIT le 11 juin 2015 et renforcement des liens avec les principes et droits fondamentaux au travail. ■ Renforcement de la question de l'égalité entre hommes et femmes et activités portant directement sur la problématique hommes-femmes dans le cadre des programmes du BIT consacrés à la gestion et à l'entrepreneuriat. ■ Renforcement du rôle de l'OIT dans l'organisation conjointe du Forum de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme qui se tient chaque année au mois de décembre. ■ Poursuite des activités et développement du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'OIT. ■ Renforcement des relations entre l'OIT et les entreprises dans le cadre de partenariats public-privé. ■ Contact établi avec la nouvelle directrice du Pacte mondial en juin 2015. ■ Promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.	326 ^e session (mars 2016)	

GB.323/INS/8(Rev.1)	Plainte relative au non-respect par le Qatar des conventions n ^{os} 29 et 81, déposée en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT	
Décision adoptée/résultat de la discussion Sur la base des discussions tenues, le Conseil d'administration a décidé: a) de demander au gouvernement du Qatar de lui soumettre, pour examen à sa 325 ^e session (novembre 2015), des informations sur les mesures qu'il a prises pour traiter toutes les questions soulevées dans la plainte; b) de reporter à sa 325 ^e session (novembre 2015) tout nouvel examen de la question GB.323/INS/8 à la lumière des informations mentionnées à l'alinéa a) ci-dessus.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet a été soumis à la 325 ^e session du Conseil d'administration (document GB.325/INS/10).	325 ^e session (novembre 2015)	Suivi en cours

GB.324/INS/7/6	Réclamation alléguant l'inexécution par l'Etat plurinational de Bolivie de la convention n° 111, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT	
Décision adoptée/résultat de la discussion A la lumière des éléments sur lesquels se fondent les conclusions du comité tripartite exposées aux paragraphes 20 à 28 du rapport (document GB.324/INS/7/6), le Conseil d'administration: <i>a)</i> a approuvé le rapport et en particulier la conclusion formulée par le comité au paragraphe 28; <i>b)</i> a rendu public le rapport et déclaré close la procédure engagée à la suite de la réclamation de la Centrale ouvrière bolivienne (COB) alléguant l'inexécution par l'Etat plurinational de Bolivie de la convention n° 111.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Conseil d'administration a décidé de rendre le rapport public et a déclaré close la procédure.		Suivi terminé

GB.324/INS/7/5	Réclamation alléguant l'inexécution par le Portugal des conventions nos 81, 129 et 155, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a approuvé le rapport du comité contenu dans le document GB.324/INS/7/5; ... http://www.ilo.org/gb/decisions/GB324-decision/WCMS_377405/lang--fr/index.htm		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Conseil d'administration a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) du suivi des questions soulevées dans le rapport. Le Conseil d'administration a décidé de rendre le rapport public et a déclaré close la procédure.		Suivi terminé

GB.324/INS/7/8	Réclamation alléguant l'inexécution par le Portugal de la convention n° 137, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a approuvé le rapport du comité tripartite contenu dans le document GB.324/INS/7/8; ... http://www.ilo.org/gb/decisions/GB324-decision/WCMS_376980/lang--fr/index.htm		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Conseil d'administration a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) du suivi des questions soulevées dans le rapport. Le Conseil d'administration a décidé de rendre le rapport public et a déclaré close la procédure.		Suivi terminé

GB.324/INS/7/9	Réclamation alléguant l'inexécution par le Qatar de la convention n° 111, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT	
Décision adoptée/résultat de la discussion A la lumière des conclusions qui figurent aux paragraphes 25 à 48 du rapport du comité tripartite (document GB.324/INS/7/9), le Conseil d'administration: a) a approuvé le rapport; ... http://www.ilo.org/gb/decisions/GB324-decision/WCMS_376982/lang--fr/index.htm		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Conseil d'administration a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) du suivi des questions soulevées dans le rapport. Le Conseil d'administration a décidé de rendre le rapport public et a déclaré close la procédure.		Suivi terminé

GB.324/INS/4	Plainte relative au non-respect par le Guatemala de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, déposée en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT		
Décision adoptée/résultat de la discussion Sachant que le Conseil d'administration examinera à sa 325 ^e session (novembre 2015) la décision de constituer une commission d'enquête et au vu des informations communiquées par le gouvernement et par les organisations de travailleurs et d'employeurs du Guatemala relativement aux indicateurs clés et aux points de la feuille de route, le Conseil d'administration: a) a prié instamment le gouvernement de prendre, sans délai et avec l'appui du Bureau, toutes les mesures nécessaires à la pleine application des indicateurs clés et de la feuille de route, y compris les points prioritaires qui appelaient toujours d'urgence des mesures complémentaires; b) a demandé au Bureau de fournir au bureau du Conseil d'administration, à sa 325 ^e session (novembre 2015), des informations à jour sur les progrès réalisés, incluant les renseignements fournis par le gouvernement et par les organisations d'employeurs et de travailleurs du Guatemala, en ce qui concerne en particulier la suite donnée aux indicateurs clés et aux points de la feuille de route; c) a invité la communauté internationale à allouer les ressources requises pour que le bureau du représentant spécial du Directeur général au Guatemala puisse continuer de fournir un appui aux mandants tripartites aux fins de l'application du protocole d'accord et de la feuille de route.			
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises		Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Une communication a été adressée aux mandants tripartites du Guatemala, dans laquelle il était demandé à ces derniers de fournir des informations à jour sur la suite donnée aux indicateurs clés et aux points de la feuille de route d'ici au 1 ^{er} octobre 2015. Sur la base de ces informations, le Bureau soumettra un document actualisé sur les progrès réalisés au bureau du Conseil d'administration (document GB.325/INS/8).		325 ^e session (novembre 2015)	Suivi en cours

GB.323/INS/11/6	Réclamation alléguant l'inexécution par la République de Moldova de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a approuvé le rapport figurant dans le document GB.323/INS/11/6; ... http://www.ilo.org/gb/decisions/GB323-decision/WCMS_319840/lang--fr/index.htm		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Conseil d'administration a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) du suivi des questions soulevées dans le rapport. Le Conseil d'administration a décidé de rendre le rapport public et a déclaré close la procédure.		Suivi terminé

GB.323/INS/11/5	Réclamation alléguant l'inexécution par le Chili des conventions n ^{os} 35 et 37, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a approuvé le rapport figurant dans le document GB.323/INS/11/5, et plus précisément les conclusions énoncées aux paragraphes 72 à 75 au sujet de l'application par le Chili des conventions n ^{os} 35 et 37; ... http://www.ilo.org/gb/decisions/GB323-decision/WCMS_357462/lang--fr/index.htm		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Conseil d'administration a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) du suivi des questions soulevées dans le rapport. Le Conseil d'administration a décidé de rendre le rapport public et a déclaré close la procédure.		Suivi terminé

GB.324/INS/5	Plainte relative au non-respect par les Fidji de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, présentée en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT	
Décision adoptée/résultat de la discussion Rappelant l'accord tripartite signé le 25 mars 2015 par le gouvernement de la République des Fidji, le Congrès des syndicats des Fidji (FTUC) et la Fédération du commerce et des employeurs des Fidji (FCEF) et la demande que le Conseil d'administration a adressée au gouvernement et aux partenaires sociaux les invitant à lui soumettre un rapport de mise en œuvre conjoint à sa 324 ^e session (juin 2015) conformément à l' Accord, Prenant note de la communication conjointe du 2 juin 2015 soumise par le gouvernement de la République des Fidji et la Fédération du commerce et des employeurs des Fidji (FCEF), ainsi que de la communication distincte du 2 juin 2015 émanant du Congrès des syndicats des Fidji (FTUC), Regrettant que le rapport conjoint de mise en œuvre demandé par le Conseil d'administration dans la décision adoptée par celui-ci à sa 323 ^e session (mars 2015) n'ait pas pu lui être soumis, Sur recommandation de son bureau, le Conseil d'administration: a) a exhorté le gouvernement des Fidji, par l'intermédiaire du Conseil consultatif des relations du travail, à réviser sa législation du travail pour garantir le respect des conventions fondamentales de l'OIT; b) a demandé une nouvelle fois aux Parties de soumettre un rapport conjoint de mise en œuvre, en application de l'accord tripartite signé en mars 2015, avant la 325 ^e session du Conseil d'administration (novembre 2015); c) envisagera à sa 325 ^e session la constitution d'une commission d'enquête.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ En attente du rapport conjoint sur la mise en œuvre de l'accord tripartite. ■ Un rapport sera soumis à la 325^e session (document GB.325/INS/9).	325 ^e session (novembre 2015)	Suivi en cours

GB.323/INS/4(Add.)	Suivi de la résolution concernant les autres mesures sur la question du Myanmar adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 102 ^e session (2013)	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a noté que des progrès avaient été accomplis mais qu'un certain nombre d'activités fondamentales prescrites par le Plan d'action pour l'élimination du travail forcé au Myanmar d'ici à 2015 n'avaient pas encore été menées à bien. Dans ces conditions, le Conseil d'administration: a) a prié le Directeur général d'établir un rapport, qui sera examiné par le Conseil d'administration à sa 325 ^e session (novembre 2015), sur la mise en œuvre du plan d'action et l'opportunité de le proroger, la situation de tous les cas individuels non résolus, notamment les cas spécifiquement cités dans le rapport, ainsi que les mesures à prendre pour garantir que ceux qui ont eu recours au travail forcé feront l'objet de poursuites et auront à répondre de leurs actes; b) a invité le gouvernement du Myanmar à faire le nécessaire pour assurer le respect de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et lui a demandé de soumettre à la 325 ^e session du Conseil d'administration (novembre 2015) un rapport sur les mesures qu'il entendait prendre à cette fin aussitôt que possible.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Rapport soumis à la 325 ^e session du Conseil d'administration (document GB.325/INS/7).	325 ^e session (novembre 2015)	Suivi en cours

GB.322/INS/13/7	Réclamation alléguant l'inexécution par les Pays-Bas des conventions nos 81, 129 et 155, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a approuvé le rapport; b) a invité le gouvernement, sur la base des conclusions figurant aux paragraphes 83, 88, 92, 102, 106, 137, 145, 152, 159 et 166 du document GB.322/INS/13/7, à prendre sans retard les mesures nécessaires pour garantir la mise en œuvre effective des dispositions de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, de la convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, et de la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; c) a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations du suivi des questions soulevées dans le rapport au sujet de l'application des conventions nos 81, 129 et 155; d) a rendu public le présent rapport et déclaré close la procédure engagée à la suite de la réclamation de la Confédération syndicale des Pays-Bas (FNV), de la Fédération nationale des syndicats chrétiens (CNV) et de la Fédération syndicale des professionnels (VCP) (anciennement Fédération syndicale des cadres moyens et supérieurs (MHP)) alléguant l'inexécution par les Pays-Bas des conventions nos 81, 129 et 155.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Conseil d'administration a chargé la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) du suivi des questions soulevées dans le rapport. Le Conseil d'administration a décidé de rendre le rapport public et a déclaré close la procédure.		Suivi terminé

POL – Section de l'élaboration des politiques

Segment de l'emploi et de la protection sociale

GB.322/POL/3(Rev.)	Présidence du Comité des organismes coparrainants (COC) de l'ONUSIDA	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a demandé au Bureau: a) de présenter, à sa 326 ^e session (mars 2016), un rapport sur les résultats obtenus dans le cadre du mandat du Directeur général en tant que président du Comité des organismes coparrainants (COC) de l'ONUSIDA en 2015 et sur les éventuelles suites à donner; b) selon qu'il convient, compte tenu du processus intergouvernemental, de fournir aux Etats Membres toutes les informations requises et demandées et tout l'appui nécessaire pour intégrer le VIH/sida dans le programme de développement durable pour l'après-2015.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ A la 326^e session (mars 2016) du Conseil d'administration, un rapport final sur les résultats obtenus dans le cadre du mandat du Directeur général en tant que président du Comité des organismes coparrainants (COC) de l'ONUSIDA en 2015 et sur les éventuelles suites à donner sera présenté. ■ Mesures de suivi en ce qui concerne les priorités à court et à moyen terme. <i>Elaboration de la nouvelle stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021</i> ■ Présidence de réunions de haut niveau en vue d'examiner et de mettre au point les objectifs et la structure de la nouvelle stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021. ■ Coordination du processus d'élaboration et de finalisation de la stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021 dans les délais convenus, en vue de son adoption par le Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA en octobre 2015. <i>Elaboration du nouveau Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) pour 2016-2021</i> ■ Présidence des réunions des coordonnateurs mondiaux en vue d'examiner le processus d'élaboration de l'UBRAF pour 2016-2021 et son contenu. ■ Coordination du processus d'élaboration et de finalisation de l'UBRAF pour 2016-2021 dans les délais convenus, en vue de son adoption par le Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA en octobre 2015. <i>Présidence des réunions du Comité des organismes coparrainants (COC)</i> ■ Présidence des réunions des chefs de secrétariat du COC en vue d'examiner la stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021 à la lumière des nouveaux objectifs de développement durable. ■ Direction et coordination de l'organisation de toutes les réunions des chefs de secrétariat et des coordonnateurs mondiaux, y compris les contributions dans le cadre de l'ordre du jour des réunions, les documents de référence, ainsi que l'élaboration et la diffusion des rapports de toutes les réunions.	326 ^e session (mars 2016)	Suivi en cours Suivi terminé Suivi en cours Suivi en cours Suivi en cours Suivi en cours Suivi terminé

<i>Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA</i> ■ Le Directeur général du BIT a présenté le rapport du COC au Conseil de coordination du Programme au nom de tous les coparrainants ainsi que les travaux menés par le BIT dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale, de la migration et des droits au travail, sous l'angle du sida. ■ Le Directeur général du BIT a coordonné une réunion de haut niveau entre la délégation du Plan d'urgence du Président des Etats-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR) et les coparrainants de l'ONUSIDA.		Suivi terminé Suivi en cours
--	--	--

GB.320/POL/3	Suivi de la Réunion technique tripartite sur les migrations de main-d'œuvre	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a pris note du rapport final de la Réunion technique tripartite sur les migrations de main-d'œuvre et autorisé le Directeur général à le publier, de même que les conclusions de la réunion; b) a approuvé les priorités à court et moyen terme proposées par le Bureau; c) a prié le Bureau de lui soumettre, à sa 322 ^e session (novembre 2014), une proposition concernant la possibilité de choisir une question relative aux migrations de main-d'œuvre qui fasse l'objet d'une discussion générale à une session future de la Conférence.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ <i>Mesures de suivi en ce qui concerne les priorités à court et à moyen terme:</i> – Identification de bonnes pratiques pour protéger les travailleurs migrants dans les accords bilatéraux et dans les programmes relatifs aux migrations de main-d'œuvre, y compris une participation tripartite à leur conception. – Adaptation d'outils méthodologiques pour les estimations mondiales et régionales portant sur les travailleurs migrants, y compris les travailleurs migrants domestiques. – Contribution à la Conférence mondiale sur le travail décent pour les travailleurs domestiques. – Recherches sur la réduction des coûts financiers sociaux et moyens de la migration (en coopération avec la Banque mondiale, dans le cadre de l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement (KNOMAD)). – Amélioration des statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre (conformément à la résolution de la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail). – Projet sur l'évaluation de la contribution des migrations de main-d'œuvre dans les pays de destination moins avancés, avec l'OCDE. – Renforcement de la collecte et du partage de données sur les migrations de main-d'œuvre au sein de l'ASEAN et d'autres communautés économiques régionales. – Passage en revue des modèles existants en matière d'évaluation des compétences et développement des travaux sur la reconnaissance (mutuelle) des qualifications. – Activités de formation ciblées avec le Centre international de formation de l'OIT pour harmoniser les politiques de l'emploi et des migrations de main-d'œuvre.		Suivi en cours Suivi terminé Suivi en cours Suivi en cours Suivi en cours

– Appui à l'amélioration des politiques et à la gouvernance des migrations de main-d'œuvre dans les processus d'intégration régionale. – Renforcement de la présence en ligne pour améliorer les activités de formation. – En tant que président du Groupe mondial sur la migration (GMG), améliorer la compréhension et l'utilisation des approches de l'OIT dans les organismes et travaux du GMG, y compris dans les débats sur le programme de développement pour l'après-2015 et dans la création d'orientations pour les cadres d'aide au développement des Nations Unies. – Lancement de l'initiative pour un recrutement équitable avec la participation de multiples parties prenantes. – Renforcement de l'intérêt des Etats Membres pour les conventions nos 97, 143 et 189 de l'OIT et amélioration de leur compréhension, en vue de les inciter à ratifier et mettre en œuvre ces conventions. – Promotion du Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre.		Suivi terminé
		Suivi terminé
	322 ^e session (novembre 2014)	Suivi terminé
	N.B.: la décision a été repoussée à la 323 ^e session (mars 2015)	Suivi terminé
	■ Le Bureau a soumis au Conseil d'administration une proposition concernant la possibilité de choisir une question relative aux migrations de main-d'œuvre qui fasse l'objet d'une discussion générale à une session future de la Conférence.	

GB.319/POL/1		
Suivi de la résolution concernant les mesures visant à faire du travail décent une réalité pour les travailleuses et les travailleurs domestiques du monde entier		
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a prié le Directeur général: - de tenir compte des orientations données par le Conseil d'administration sur la suite de l'application de la stratégie d'action visant à faire du travail décent une réalité pour les travailleuses et les travailleurs domestiques du monde entier et de s'appuyer sur cette stratégie lorsqu'il concevra et mettra en œuvre une action prioritaire dans les domaines de première importance définis dans le programme et budget pour 2014-15; - d'organiser une conférence mondiale de haut niveau sur le travail décent pour les travailleurs domestiques telle qu'elle est présentée au paragraphe 30, avant la fin de la période biennale 2014-15, sous réserve qu'il dispose des ressources nécessaires.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
1. Le Bureau poursuit la stratégie de l'OIT sur le travail domestique. Vingt-huit cibles associées à des résultats de programmes par pays (sous différents résultats) visent à traiter les questions relatives au travail domestique. De nouveaux outils pour l'élaboration des politiques, des cours de formation et des études se concentrent sur le travail domestique. ■ Les cibles et autres objectifs ont été atteints. ■ Une assistance a été fournie dans le cadre des vingt-huit cibles associées à des résultats de programmes par pays ainsi qu'à 27 pays.		Suivi terminé

Segment de la coopération pour le développement

² Domaine de première importance 3: Création et extension des socles de protection sociale.

³ Domaine de première importance 6: La formalisation de l'économie informelle.

⁴ Domaine de première importance 8: La protection des travailleurs contre les formes de travail inacceptables.

GB.323/POL/6(&Corr.)	Perspectives régionales en matière de coopération pour le développement: les Etats arabes	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a prié le Bureau d'élargir son programme de coopération pour le développement dans les Etats arabes et d'élaborer une stratégie régionale de mobilisation de ressources, conformément à la Stratégie de coopération pour le développement de l'OIT 2015-2017 (qui doit être révisée en novembre 2015).		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Le Bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes (BR-Etats arabes) a élargi son programme de coopération pour le développement. Les efforts de mobilisation de ressources ont été axés sur: i) le renforcement des partenariats avec les partenaires de développement pour faire face à la crise des réfugiés syriens en Jordanie et au Liban; et ii) l'assistance à fournir dans le cadre du programme de promotion du travail décent dans le Territoire palestinien occupé. Le Bureau a diversifié ses sources de financement grâce à la signature d'accords de fonds fiduciaires directs avec les Emirats arabes unis dans les domaines des migrations de main-d'œuvre, des informations sur le marché de l'emploi ainsi que de l'inspection du travail et de la sécurité et la santé au travail (SST), et avec le Koweït dans les domaines des normes du travail, de l'inspection du travail et de la SST. Le Bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes a élaboré une stratégie de mobilisation de ressources pour 2016-17 ainsi que le plan d'action correspondant. La mise en œuvre de cette stratégie devrait débiter au cours du dernier trimestre de 2015. La stratégie et le plan d'action portent sur le renforcement des capacités institutionnelles en matière de mobilisation de ressources et de gestion des relations avec les partenaires de développement. La diversification des sources de financement est l'un des objectifs principaux.		Suivi en cours

GB.320/POL/9	La coopération technique de l'OIT dans les Etats fragiles		
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a prié le Bureau de prendre des mesures sur la suite à donner, à la lumière des propositions formulées aux alinéas a) à c) des paragraphes 28 et 29 du document GB.320/POL/9 et des orientations fournies pendant la discussion, et d'en tenir compte dans la stratégie révisée de l'OIT en matière de coopération technique qui sera soumise à la 322 ^e session du Conseil d'administration en novembre 2014.			
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises		Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Les modalités de l'action de l'OIT dans les Etats fragiles ont été incorporées dans la Stratégie de coopération pour le développement de l'OIT 2015-2017 (documents GB.325/POL/6, GB.323/POL/5 et GB.322/POL/6). ■ Le Bureau affine sa stratégie et planifie de nouvelles activités dans les Etats fragiles. ■ Le Bureau s'est employé à promouvoir l'Agenda du travail décent dans des Etats fragiles et la coopération «Fragile-à-Fragile» lors de diverses réunions internationales ⁵, y compris en coopération avec le g7+ (une association volontaire de pays touchés par un conflit), ainsi que dans le cadre d'une publication ⁶. ■ Des travaux de coopération en matière de recherche et développement ont commencé avec les mandants et les partenaires de développement (par exemple le PNUD, la Banque mondiale, des établissements universitaires et des ONG). ■ Le Bureau continue de mener des activités de renforcement des capacités et de planification à l'intention des membres du personnel afin d'améliorer l'état de préparation et les capacités de ces derniers (Académie sur la coopération pour le développement pour le personnel du BIT, avril 2015; atelier de planification sur le thème «Vers un cadre d'action pour les activités de l'OIT en faveur des Etats fragiles», Turin, septembre 2015). ■ La révision de la recommandation (n° 71) sur l'emploi (transition de la guerre à la paix), 1944, permettra au BIT de renforcer ses travaux dans les Etats fragiles. ■ La coopération dans les Etats fragiles a été retenue parmi les thèmes du programme phare de l'OIT consacré aux emplois au service de la paix et de la résilience.			Suivi en cours

⁵ http://www.ilo.org/pardev/news/WCMS_357178/lang--en/index.htm.

⁶ http://www.ilo.org/pardev/partnerships/south-south/WCMS_356558/lang--en/index.htm.

Segment du dialogue social

GB.323/POL/4 Réunions sectorielles et techniques ayant eu lieu en 2014 et propositions concernant les activités sectorielles en 2016-17		
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a pris note des rapports finaux des réunions visées dans la partie I du document GB.323/POL/4; b) a autorisé le Directeur général à publier les Directives pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité et à la santé au travail de la convention du travail maritime, 2006; c) a prié le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations formulées par le Forum de dialogue mondial sur les salaires et le temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure (23-25 septembre 2014) et le Forum de dialogue mondial sur la capacité d'adaptation des entreprises face aux fluctuations de la demande et l'incidence du travail temporaire et autres formes d'emploi dans le secteur de l'électronique (9-11 décembre 2014); d) a approuvé la proposition de programme pour 2016-17 concernant les réunions sectorielles mondiales, les forums de dialogue mondiaux et les réunions d'experts, ainsi que les travaux préparatoires en vue d'éventuelles réunions futures qui figure à l'annexe I du document GB.323/POL/4, sous réserve que la 104 ^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2015) entérine l'allocation des crédits correspondants dans le programme et budget pour 2016-17.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Les Directives pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité et à la santé au travail de la convention du travail maritime, 2006, seront publiées d'ici à la fin du mois d'octobre 2015.		

GB.319/POL/3 Suivi de la discussion sur le dialogue social tenue à la 102 ^e session de la Conférence internationale du Travail: plan d'action		
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a invité le Directeur général à adapter le plan d'action et le tableau d'activités en vue de la mise en œuvre des conclusions de la discussion récurrente sur le dialogue social adoptées par la Conférence internationale du Travail à la lumière des orientations formulées au cours de la discussion au Conseil d'administration et à présenter un rapport d'avancement des travaux à la 325 ^e session (novembre 2015) du Conseil d'administration.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de l'avancement des travaux a été soumis à la 325 ^e session du Conseil d'administration (document GB.325/POL/INF/1).	325 ^e session (novembre 2015)	Suivi en cours

Segment des entreprises multinationales

GB.322/POL/8	Collaboration de l'OIT avec d'autres organisations intergouvernementales et internationales à la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a pris note des informations contenues dans le document et a demandé au Bureau de tenir compte de ses orientations sur les moyens d'améliorer l'application et la reconnaissance des principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales, conformément à la décision du Conseil d'administration, et de promouvoir la cohérence des politiques dans l'ensemble des organisations internationales, notamment par le biais d'un dialogue interinstitutions au niveau politique.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Cette question est traitée dans le document soumis à la 325 ^e session du Conseil d'administration intitulé: «Point sur la mise en œuvre du cadre promotionnel et du suivi de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, y compris la collaboration de l'OIT avec d'autres organisations intergouvernementales et internationales».	325 ^e session (novembre 2015)	Suivi en cours

LILS – Section des questions juridiques et des normes internationales du travail

LILS – Segment des questions juridiques

GB.323/LILS/1	Délégations incomplètes à la Conférence internationale du Travail et aux réunions régionales	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a prié instamment les Etats Membres de se conformer à leurs obligations constitutionnelles d'accréditer des délégations tripartites complètes aux sessions de la Conférence internationale du Travail et aux réunions régionales; b) a demandé au Directeur général de mener des activités visant à sensibiliser les Etats Membres à la nécessité d'accréditer des délégations tripartites complètes, afin de permettre à l'Organisation de s'acquitter pleinement de son mandat, et de continuer à suivre régulièrement la situation des Etats Membres qui n'accréditent pas de délégation tripartite aux sessions de la Conférence internationale du Travail ou aux réunions régionales, en tenant compte des orientations fournies par le Conseil d'administration.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Des informations sont toujours fournies dans le Guide de la Conférence et dans les guides pour les réunions régionales. Le respect de cette obligation continuera de faire l'objet d'un suivi et de rapports qui seront soumis au Conseil d'administration à intervalles réguliers (tous les quatre ans afin de couvrir un cycle complet de réunions régionales).	331 ^e session (novembre 2017)	Suivi en cours

GB.323/LILS/2	Promotion de la ratification des instruments d'amendement à la Constitution de l'OIT de 1986 et de 1997	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a demandé instamment aux Membres de l'OIT qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier ou d'accepter les instruments d'amendement à la Constitution de l'OIT de 1986 et de 1997; b) a prié le Directeur général de poursuivre les efforts de promotion – à la lumière des orientations fournies par le Conseil d'administration – en vue de la ratification ou de l'acceptation des deux instruments d'amendement et de faire rapport à une session future sur la base des résultats obtenus.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Des informations sont toujours communiquées en ligne et dans des brochures.	Selon les besoins, compte tenu de l'évolution de la situation	Suivi en cours

GB.322/LILS/1	Privilèges et immunités de l'Organisation internationale du Travail: document d'identification pour les membres employeurs et travailleurs du Conseil d'administration	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a prié le Directeur général: a) de faire établir un document d'identification pour la période 2014-2017, à l'intention des membres employeurs et travailleurs du Conseil d'administration conformément aux indications figurant dans le document GB.322/LILS/1 et portant au dos la mention «Ces privilèges et immunités ne sont pas opposables aux autorités de l'Etat dont le titulaire est ressortissant»; b) d'évaluer l'utilité de ce document d'identification à la fin du mandat actuel du Conseil d'administration.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Des cartes ont été délivrées aux membres du Conseil d'administration en 2015. Une évaluation est prévue avant la fin du mandat actuel du Conseil d'administration.	329 ^e session (mars 2017)	Suivi en cours

GB.320/LILS/1	Règlement de la Conférence internationale du Travail	
Décision adoptée/résultat de la discussion		
Le Conseil d'administration:		
a) a demandé au Bureau de tenir compte des opinions exprimées au cours du débat en vue de préparer un ensemble consolidé d'amendements au Règlement de la Conférence internationale du Travail, qui sera présenté au Conseil d'administration après accord sur la réforme de la Conférence.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Document GB.322/WP/GBC/1. Document GB.322/WP/GBC/1(Rev.1). Compte rendu provisoire, n° 2, de la 104 ^e session de la CIT. Elaboration d'un projet de suspensions ou d'amendements concernant les dispositions du Règlement de la Conférence à la suite d'une évaluation de la formule visant à réduire la durée de la Conférence à deux semaines.	Eventuellement à la 326 ^e session (mars 2016)	Suivi en cours

GB.319/LILS/2/1	Privilèges et immunités de l'Organisation internationale du Travail: suivi – question des privilèges et immunités des secrétariats des groupes des employeurs et des travailleurs du Conseil d'administration	
Décision adoptée/résultat de la discussion		
Le Conseil d'administration:		
a) a pris note de la protection juridique accordée en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et de son annexe I aux membres des secrétariats des groupes des employeurs et des travailleurs chargés de remplir une mission officielle de l'Organisation définie de façon tripartite;		
b) a prié le Directeur général de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette protection juridique dans le cadre de missions officielles de l'Organisation définies de façon tripartite; et		
c) afin de garantir la reconnaissance effective de cette protection juridique, a exhorté de nouveau les Membres de l'OIT qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées et à en appliquer l'annexe I ou à garantir un niveau de protection identique aux membres de ces secrétariats.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Mesures d'application à l'étude.		Suivi en cours

Segment des normes internationales du travail et des droits de l'homme

GB.323/LILS/4; GB.324/INS/7/3	Résultat de la Réunion d'experts concernant la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003 (Genève, 4-6 février 2015)	
Décision adoptée/résultat de la discussion A sa 323 ^e session (mars 2015), le Conseil d'administration: a) a pris note de la conclusion générale et des recommandations formulées par la Réunion tripartite d'experts concernant la convention n° 185 qui figurent à l'annexe du document GB.323/LILS/4; b) a décidé, sous réserve que les dispositions financières nécessaires soient prises: i) de constituer une commission tripartite maritime ad hoc et, en 2016, d'en convoquer une réunion chargée de l'amendement de la convention n° 185 et d'élaborer les propositions d'amendements qu'il convient d'apporter aux annexes de la convention n° 185, sur la base des recommandations de la réunion d'experts, en vue de les présenter pour adoption à la Conférence internationale du Travail, conformément au paragraphe 1 de l'article 8 de la convention n° 185; ii) de définir la composition de la commission tripartite maritime ad hoc comme suit: 64 représentants nommés par le Conseil d'administration, 32 desquels seraient nommés par les gouvernements; 16 par les armateurs et 16 par les gens de mer; et iii) que la commission tripartite maritime ad hoc se réunira en 2016 juste avant ou après la réunion de la Commission tripartite spéciale établie aux fins de la convention du travail maritime, 2006; c) a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la 105 ^e session de la Conférence internationale du Travail en 2016 une question intitulée «Amendements à apporter aux annexes de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003»; d) a recommandé, à la lumière des amendements proposés qui réfèrent la technologie actuelle et facilitent l'application de la convention n° 185, aux Membres n'ayant pas ratifié cette convention de le faire, en particulier les Membres ayant ratifié la convention (n° 108) sur les pièces d'identité des gens de mer, 1958; e) a demandé au Directeur général de solliciter l'assistance de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour attirer l'attention de tous les Etats parties à la Convention de l'OMI visant à faciliter le trafic maritime international, 1965, telle que modifiée (Convention FAL), afin de faciliter l'autorisation accordée aux marins de descendre à terre sans visa, comme prévu par la Convention FAL. A sa 324 ^e session (juin 2015), le Conseil d'administration a décidé que le coût de la commission tripartite maritime ad hoc, estimé à 224 500 dollars E.-U., serait financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du budget ou, à défaut, en recourant à la partie II, étant entendu que, si cela s'avérait ensuite impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement au cours de la période biennale 2016-17.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
La réunion de la commission tripartite maritime ad hoc chargée de l'amendement de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, se tiendra du 10 au 12 février 2016.	326 ^e session (mars 2016)	Suivi en cours

GB.322/LILS/3	Rapport de la première réunion de la Commission tripartite spéciale créée en vertu de l'article XIII de la convention du travail maritime, 2006	
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration: a) a pris note des informations figurant dans le rapport du président de la Commission tripartite spéciale au Conseil d'administration (document GB.322/LILS/3), et notamment de celles qui sont fournies au paragraphe 14 de ce rapport et au paragraphe 442 du rapport final de la première réunion de la Commission tripartite spéciale établie en vertu de l'article XIII de la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006), au sujet des dispositions concernant les demandes de consultation présentées en vertu de l'article VII de la MLC, 2006; b) a nommé de nouveau M. Naim Nazha président de la Commission tripartite spéciale pour un second mandat consécutif d'une durée de deux ans; c) a décidé de convoquer la deuxième réunion de la Commission tripartite spéciale au premier trimestre de 2016, pour autant que des dispositions budgétaires soient prises à cet effet.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
La deuxième réunion de la Commission tripartite spéciale créée en vertu de l'article XIII de la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006) se tiendra du 8 au 10 février 2016.	326 ^e session (mars 2016)	Suivi en cours

PFA – Section du programme, du budget et de l'administration

GB.323/PFA/4	Questions relatives aux technologies de l'information et de la communication: rapport d'activité sur la stratégie en matière de technologies de l'information		
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Bureau a pris note des observations et des orientations fournies par le Conseil d'administration.			
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises		Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ Le Bureau continue de mettre en œuvre les autres projets prévus dans le cadre de la stratégie en matière de technologies de l'information pour 2010-2015. ■ Un rapport final sera soumis au Conseil d'administration en mars 2016, dans lequel sera exposée une stratégie transitoire en matière de technologies de l'information pour l'exercice biennal 2016-17.		326 ^e session (mars 2016)	Suivi en cours

GB.322/PFA/2	Prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service		
Décision adoptée/résultat de la discussion Le Conseil d'administration a fourni des observations et des orientations au Bureau et il a pris note de l'accord du Bureau de préparer un nouveau document tenant compte des résultats de l'examen de cette question par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 70 ^e session.			
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises		Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
L'OIT a continué de participer aux travaux du groupe de travail du régime commun des Nations Unies sur les questions relatives aux prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a confirmé qu'il avait l'intention de présenter un document pour examen à l'Assemblée générale dans le cadre de la reprise de sa 70 ^e session.		326 ^e session (mars 2016)	Suivi en cours

GB.322/PFA/3 GB.323/PFA/3	Etat d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège	
Décision adoptée/résultat de la discussion Document GB.322/PFA/3 (novembre 2014) Le Conseil d'administration: a) a pris note des exigences et coûts supplémentaires proposés qui sont associés à l'octroi du permis de construire ainsi que de la réduction de l'ampleur du projet qui en résulte, rendue nécessaire pour maintenir le coût total tel qu'il a été approuvé par le plan de 2010 tout en assurant la mise en œuvre des mesures requises en matière de sécurité et de protection de l'environnement; b) a demandé au Directeur général de continuer à rechercher d'autres possibilités de financement que celles qui ont été approuvées dans le plan complet pour permettre la réalisation de toutes les composantes du projet. Document GB.323/PFA/3 (mars 2015) Le Conseil d'administration a pris note des révisions apportées au plan de financement et a recommandé à la Conférence internationale du Travail d'adopter à sa 104 ^e session (juin 2015) la résolution suivante: La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail décide d'autoriser le Directeur général à souscrire auprès de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) un emprunt d'un montant n'excédant pas 130 millions de francs suisses pour financer partiellement la rénovation du bâtiment du siège de l'OIT.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
■ En juin 2015, la Conférence internationale du Travail a adopté une résolution en vertu de laquelle le Directeur général est autorisé à souscrire un emprunt, tel qu'il est proposé dans le plan financier révisé. ■ La vente de l'une des parcelles de terrain non stratégiques devait être finalisée d'ici au 31 août 2015, et la vente de l'autre parcelle devrait être achevée avant la fin de l'année 2015.	325 ^e session (novembre 2015)	Suivi terminé

GB.322/PFA/7 GB.322/PFA/6	Discussions sur les évaluations de haut niveau: stratégies et programmes par pays de promotion du travail décent Rapport d'évaluation annuel 2013-14	
Décision adoptée/résultat de la discussion Document GB.322/PFA/7 Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de prendre en considération les conclusions, les enseignements et les recommandations (paragrophes 37-43, 84-90 et 126-133) des trois évaluations indépendantes de haut niveau résumées dans le document GB.322/PFA/7 et de veiller à ce qu'il y soit dûment donné suite. Document GB.322/PFA/6 Le Conseil d'administration a pris note du rapport contenu dans le document GB.322/PFA/6 et approuvé les recommandations (paragrophes 7, 50, 71 et 72) devant figurer dans le plan d'action glissant pour la mise en œuvre des recommandations et suggestions dont il sera rendu compte dans le rapport d'évaluation annuel 2014-15. Il a aussi confirmé les priorités recensées dans le rapport concernant le programme de travail pour 2016-17.		
Mesures de suivi envisagées ou déjà prises	Prochain rapport au Conseil d'administration	Etat d'avancement
Un rapport traitant séparément de ce sujet (rapport d'évaluation annuel 2014-15) a été soumis au Conseil d'administration à sa session de novembre 2015, lequel fait le point sur la suite donnée aux évaluations de haut niveau menées en 2014 et aux recommandations figurant dans le rapport d'évaluation annuel 2013-14 (voir les documents de référence GB.325/PFA/5 et GB.325/PFA/6).	325 ^e session (novembre 2015)	Suivi en cours